

La guerre de 14-18 et la présence des troupes américaines :

les maladies vénériennes, un dossier conflictuel *

The 14-18 World War and the involvement of American troops : two conflicting positions in the fight against venereal diseases

par Armand VILLA **

Avant-propos de l'auteur

La communication suivante fait partie d'une étude plus vaste portant sur les impacts économiques, sociaux et humains, de la présence américaine dans la Vallée du Cher de 1917 à 1919. En cela, il s'agit d'une étude inédite dans notre département dans la mesure où les différentes initiatives commémoratives de la présence des troupes américaine mettaient avant tout l'accent sur les aspects technologiques et novateurs de l'armée américaine. Cette étude, en cours de publication, repose exclusivement sur l'analyse des archives départementales. Elle a fait l'objet d'une conférence commandée par les archives départementales du Loir-et-Cher, que j'ai tenue le 18 avril 2018 dans le cadre de la Commémoration du Centenaire de l'entrée en guerre des États-Unis et sous le label du Centenaire 1914-1918. Concernant la prostitution, les maladies vénériennes et l'armée américaine, j'ai particulièrement étudié les archives des autorités civiles en responsabilité dans le département, actrices directes ou associées à la lutte contre le « péril vénérien » pendant cette période et en contact avec les autorités militaires américaines. Il s'agit notamment du préfet, des sous-préfets, du commissaire spécial de police, des commissaires de police de Blois, Romorantin et Vendôme, ainsi que de différents rapports de police et de gendarmerie. On trouvera à la fin de l'article la liste des dossiers et sous-dossiers consultés aux archives départementales.

Quelques dates pour borner le sujet

- 6 avril 1917 : les E.U. déclarent la guerre à l'Allemagne.
- 13 juin 1917 : Pershing et son État-Major (177 officiers) débarquent à Boulogne-sur-Mer.

* Journées SFHM 15-17 juin 2018 à Monthou-sur-Cher.

** 3, route du Château -41400 Monthou-sur-Cher. arthau.villa@orange.fr

- été 1917 : préliminaires de l'installation du CEA (contacts, recherche des sites, inventaires).
- 18 août 1917 : choix définitif de Gièvres, commune où sera implantée la zone intermédiaire qui comprend la plus grande base logistique du monde pour l'époque.
- janvier 1918 : installation de l'usine de montage d'avions à Pruniers, de la 41e DIUS à Noyers-St-Aignan et des cantonnements dans tous les bourgs environnants, dont Monthou.
- 20 novembre 1918 : début du retour.
- automne 1919 : fin de la présence américaine.

Pendant un temps court, 16 mois environ, un petit territoire a vu passer 500 000 hommes en armes, plusieurs milliers de travailleuses et de travailleurs représentant plus de dix nationalités, 5 000 réfugiés sur les 12 500 que compte le Loir-et-Cher. Ce nombre comparé aux 271 231 habitants recensés en 1911 est colossal. Pendant un temps court, la Vallée du Cher a vécu au rythme de la vie des casernements et fut une immense ville de garnison. Pour la population rurale, ce fut un choc culturel, technologique et social.

Au début du XX^e siècle, à Blois, *Mme Georgette* gérait de main de tenancière chevronnée *Le Vert Galant*, situé au 1, rue Lauricard. Une dizaine de pensionnaires, recrutées par *Loulou les Bagouses*, son mari, égayaient les soirées des bourgeois blésois, et donnaient à certaines recrues du 113^e Régiment d'Infanterie caserné dans la ville,- celles qui en avaient les moyens-, le baptême du feu de l'alcôve. À Romorantin, la maison close était désignée par son adresse et le bourgeois esseulé allait au « 42, rue des Limousins ». Dans ces deux maisons, la prostitution était enfermée, encadrée et réglementée. L'ambiance entre les femmes était presque familiale. Les soirées que les hommes y passaient pouvaient s'apparenter à celles d'un club, avec des moments coquins. Certes, en ville, il devait bien y avoir quelques prostituées clandestines ou quelques femmes encartées. Mais le racolage était difficile car réglementé et surveillé. La police veillait au respect des bonnes mœurs (Fig.1).

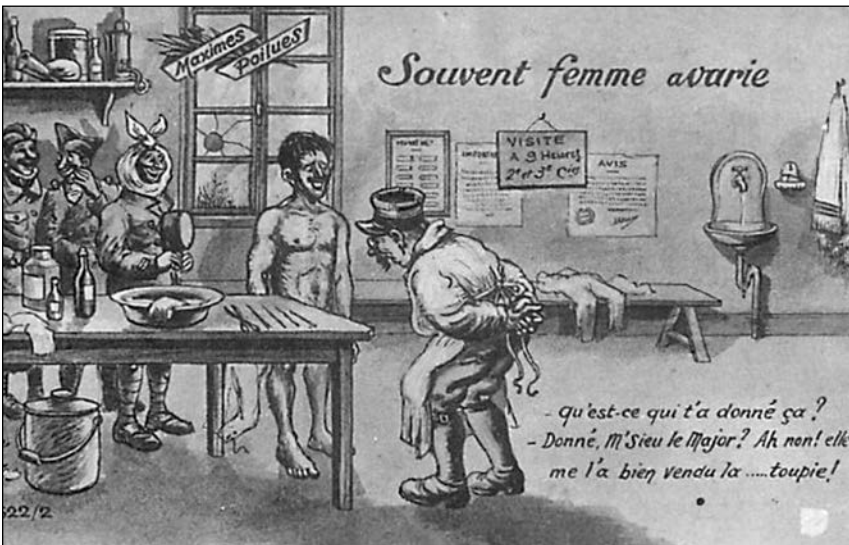


Fig. 1 : Carte postale d'époque. Coll. personnelle

La guerre puis l'arrivée dans le département des hommes du corps expéditionnaire américain vont faire vaciller l'éclairage au gaz des lanternes rouges qui illuminaient discrètement les portes de ces deux maisons. La prostitution va prendre d'autres chemins et occuper d'autres lieux, des maisons particulières, des berges de la Loire, du Cher, de la Sauldre, des forêts et des coins de rues sombres. La prostitution est pour des femmes poussées par la misère, un moyen de survie et s'étendra à tout le département. Les autorités civiles et militaires s'engagent d'abord dans la lutte contre la propagation des maladies vénériennes. Avec les autorités militaires américaines ensuite, elles s'accordent sur cet objectif. Elles entendent tout mettre en œuvre pour y remédier, mais si toutes deux dispensent des actions d'éducation à l'hygiène sexuelle pour prévenir les maladies, elles divergent sur la nature des outils à utiliser pour éviter leur propagation. Les Français réglementent, encadrent la prostitution. Ils la considèrent comme inévitable, « un mal nécessaire ». Les autorités américaines, elles, s'affirment comme des propagandistes des thèses abolitionnistes, avec interdiction et répression immédiates. L'opposition entre ces deux thèses va, dans leur mise en œuvre, s'exacerber sur le terrain. Elle prendra quelquefois une tournure cocasse. Dans le département du Loir-et-Cher, leur coopération revêtra un aspect brouillon et un caractère conflictuel.

Une situation jugée préoccupante dès 1915, dans les zones de guerre

Durant l'été 1915, les médecins militaires français s'alarment de la recrudescence des maladies vénériennes et notamment de la syphilis. Le poilu vit dans des conditions indicibles. Il côtoie la mort à tous les instants. Il est en manque de présence féminine. Les prostituées sont là. Elles se rapprochent du front. Le marché de la prostitution est en plein essor, les conditions d'hygiène déplorables, les maladies vénériennes se propagent. Quelquefois, la contamination peut permettre l'éloignement des premières lignes. Il est des cas où la prostituée se sachant malade, augmente son tarif. Le poilu l'accepte en toute connaissance, car un début de syphilis équivalait à plus de vingt jours d'hospitalisation. On risque moins sa vie sur un lit d'hôpital que dans la tranchée.

Informer et éduquer

Devant l'ampleur du phénomène, les pouvoirs publics et l'armée vont agir dans deux directions. L'armée met en place les *Bordels militaires de campagne* (BMC) à l'image de ceux utilisés en Algérie pendant la guerre de conquête. Ils sont organisés, contrôlés par l'armée et les médecins militaires, mais la prévention sur le front n'est pas suffisante pour enrayer la propagation, véhiculée par les permissionnaires dans les zones de l'arrière. Sous l'impulsion de Justin Godard, sous-secrétaire d'État de la guerre, responsable du service de santé militaire, les conférences *d'hygiène sexuelle* du soldat vont reprendre de l'importance. Elles étaient pratiquées depuis le début du XXe siècle, mais très modérément, sous la pression des officiers conservateurs qui considéraient que l'armée n'avait pas à jouer un rôle d'éducation sexuelle, morale et sanitaire. Les conférences se tiennent dans les régiments mais aussi dans les zones de l'arrière et visent à la fois les jeunes qui vont être appelés, mais aussi les publics civils. Un travail important de diffusion de conseils, d'informations par voie de tracts et affiches est réalisé. Les tracts distribués sont traduits en plusieurs langues, y compris en chinois. Très vite ces conférences qui devaient être centrées sur l'hygiène sexuelle sont teintées de morale culpabilisante pour le soldat. Pour nombre de médecins militaires, le moyen le plus efficace contre les maladies vénériennes reste encore la chasteté. À défaut de celle-ci, on choisit la maison de tolérance qui n'est toutefois pas une garantie parfaite : « Après avoir établi l'intérêt de la chasteté

et décrit les dangers des maladies vénériennes, les médecins se font les propagandistes par défaut des maisons de tolérance et de la prostitution réglementée » (1). La guerre accélère la libéralisation sexuelle, et heurte de plein fouet la morale dominante de l'époque. Les résistances sont vigoureuses. En novembre 1915, les autorités civiles mettront en place, à partir des régions militaires, un système de veille sanitaire dont l'objectif est de prévenir, dépister, soigner les maladies vénériennes parmi la population.

En 1916, mise en place d'un arsenal réglementaire départemental

La période qui couvre l'année 1916 jusqu'à l'arrivée des troupes américaines est marquée par une série de dispositions et d'initiatives réglementaires.

Le 2 février 1916, par circulaire, le préfet rappelle aux maires du département, les pouvoirs qu'ils détiennent de la loi pour réglementer la prostitution : droit d'ordonner l'inscription d'office des prostituées sur les registres de police, de les soumettre aux règles sanitaires nécessaires pour la sauvegarde de la santé publique, y compris l'hospitalisation d'office, de les diriger vers les établissements qui ont créé des sections spéciales à cet effet.

Il rappellera, fermement, ses instructions le 22 juillet et invite les maires, ainsi que les deux sous-préfets, à prendre des mesures sévères de police des mœurs : celle-ci poursuit sa surveillance et ses contrôles. On relève quelques « filles encartées » telle la « fille » B*..., employée au faubourg Saint-Antoine à Romorantin, dans la fabrique de lacets Clément. Elle est signalée comme « prostituée » et « mise en carte », le 4 mai, car elle loge et vit dans l'immeuble B.... Cet immeuble devait être considéré comme étant « mal famé » (2).

Le 28 juin 1916, le préfet adresse une note aux directions des hôpitaux de Blois, Vendôme, Romorantin : « Mon attention a été appelée, écrit-il, à la fois par Monsieur le Ministre de l'Intérieur et par Monsieur le Général Commandant la 5e Région, sur la recrudescence des maladies vénériennes qu'on observe à l'heure actuelle tant dans la population civile que dans l'armée. Non seulement les villes mais aussi les centres ruraux sont touchés par la contagion du fait des permissionnaires venus de la zone des armées ou de l'intérieur ; enfin, il a été constaté que les jeunes gens de 17 à 18 ans qui vont s'engager ou être incorporés étaient contaminés de syphilis dans des proportions impressionnantes. Il y a là un véritable péril national qu'il s'agit de conjurer d'urgence » (3).

Le ton est donné, l'importance de l'enjeu fixée. Les maladies vénériennes sont assimilées à un ennemi intérieur qu'il faut combattre avec autant de force que l'ennemi extérieur, le « Boche ». Diverses dispositions sont prises. Aux mesures de police renforcées contre la prostitution clandestine, s'ajoute « l'institution, partout où cela apparaîtra nécessaire, des dispensaires spéciaux annexés aux hôpitaux où les personnes atteintes de maladies vénériennes pourront être soignées et éventuellement hospitalisées dans des conditions de secret et de gratuité absolue » (4). Les conditions et le coût de fonctionnement sont fixés : Pour « les hospitalisations à venir », il faut « prévoir un petit nombre de lits isolés » et « les frais d'hospitalisation ne dépasseront pas 1 000 francs par an pour chacun d'eux ». Ce budget de 1 000 francs se décompose comme suit : pour « le traitement des malades, 300 francs par an pour chacun d'eux » ; pour « le prix des médicaments et des pansements, 30 francs par malade en moyenne » (5). L'État prend en charge la création de 12 lits et de deux cabinets de consultations à l'hôpital de Vendôme. Pour l'hôpital de Romorantin, il demande de procéder à l'évaluation des travaux d'adaptation nécessaires. Il faudra attendre le 25 septembre 1916, pour qu'ils [les dispensaires spéciaux] soient généralisés et soumis à la direction unique de Justin Godart.

Parallèlement à cette action de prise en charge des malades, la surveillance des prostituées clandestines se poursuit. Par circulaire en date du 6 juin 1917, le préfet appelle les maires à la plus grande vigilance sur tous les lieux publics où la prostitution peut s'exercer. Interdiction est faite aux propriétaires de débits de boissons ou de restaurants d'employer des filles de moins de 18 ans, à l'exception des membres de sa famille. Les employées de plus de 18 ans doivent être en possession d'un « certificat de bonne vie et mœurs de moins de 3 mois ». Ce certificat n'est autre qu'un extrait du casier judiciaire. Les vitres des devantures et des fenêtres doivent être transparentes. L'intérieur du bar ou du restaurant doit être visible de l'extérieur. Pas de rideaux aux fenêtres et devantures ! Les arrière-salles fermées sont interdites. Les femmes et filles qui y travaillent, ne peuvent s'asseoir ni consommer avec les clients. Enfin, ces établissements sont interdits « aux femmes de débauche ».

Le 20 octobre 1917, le Préfet insiste à nouveau pour organiser le dépistage et le traitement des maladies vénériennes, notamment de la syphilis. Afin d'accentuer plus encore la discrétion qui s'impose dans le traitement de ces maladies, il propose de les désigner derrière le paravent de « consultations pour les maladies de la peau et des muqueuses ». Les jours des consultations sont fixés, à l'Hôtel-Dieu de Blois, le mercredi à partir de 10 h30 pour les femmes et le lundi à partir de 9 heures pour les hommes. Ces consultations seront assurées par des médecins distincts ; à l'hôpital de Romorantin, les mercredi et samedi de 9 h à 17 h ; à Vendôme, le dimanche à 9 h.

Le 10 décembre 1917, il demande aux maires un état nominatif des filles employées dans les cafés et hôtels des villes de Blois, Romorantin, Vendôme. Nombreuses sont les très jeunes filles qui travaillent dans les établissements visés de Romorantin. Elles sont âgées de 13, 14, 17 ans et toutes ne sont pas en possession du « certificat de bonne vie et mœurs ». C'est dans ce contexte de péril national, de lutte pour préserver « l'avenir de la race », que l'arrivée massive de soldats américains complique, considérablement, la tâche et l'action des autorités départementales. La prostitution accompagne l'armée et l'attitude des plus hautes autorités militaires américaines va provoquer le chaos.

Comment contenir l'épidémie vénérienne lors de chaque débarquement ?

Le déploiement du CEA s'échelonna sur quelques mois. Du mois de mars au mois d'août 1918, sont arrivés en France par bateaux, 1 158 000 Sammies. Laurence Stallings décrit le parcours initiatique du jeune « Doughboy » : « Une fois le pied posé sur le sol français », il commence par se saouler avec un mauvais rhum dans un bar du port, puis pris en charge par des rabatteurs, il termine sa « virée » dans un des bordels de la ville où une prostituée « malade » lui « refile » sa maladie. L'auteur a peut-être forcé le trait, mais cela correspond à une réalité (6).

Cependant, alcoolisme et prostitution ne sont pas des particularités exclusivement françaises, comme le montre le contenu de la lettre que le secrétaire d'État américain à la Guerre adresse à Pershing, le 10 septembre 1917. Cette lettre évoque trois points qui préoccupent particulièrement le secrétaire d'État, celui de l'engagement des troupes dans les combats, celui du choix des officiers de commandement de ces troupes et enfin celui de la prostitution et de l'alcoolisme : « En Amérique, nous avons réussi à installer nos camps dans des conditions très supérieures à celles d'autrefois. La question de la boisson est très surveillée et celle de la prostitution a fait de grands progrès par rapport au passé. Une fois nos troupes arrivées en France, ces questions se reposent sous un aspect nouveau et seront plus difficiles à régler. L'organisation de la police locale est

évidemment délicate, et j'ignore quelles mesures on pourrait prendre pour réduire au minimum les deux maux en question. Je prierai bientôt Mr. Raymond Fosdick, Président de notre « recreational committee », de se rendre en France et de voir si nous ne pourrions pas étendre à nos camps de France le système récréatif que nous projetons d'instituer ici. Ce serait là une solution avantageuse de ces deux problèmes (7) ».

Le docteur Young (Fig. 2)

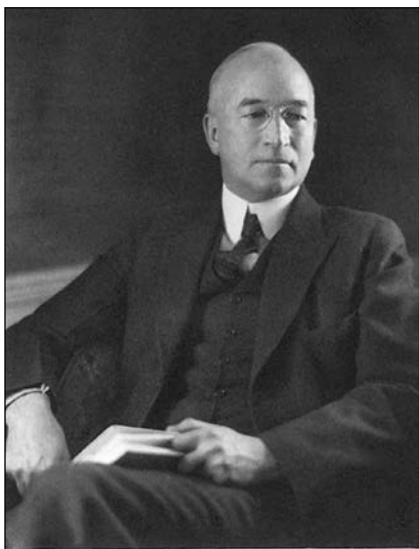


Fig. 2 : Le docteur Young (wikipedia)

Un autre personnage jouera un rôle important dans la détermination de l'attitude de Pershing et de son État-Major. C'est le docteur Young considéré comme le père de l'urologie américaine. Young visite les soldats arrivés à Saint-Nazaire. Il est catastrophé par leur situation sanitaire. Il en informe le Général Pershing. Celui-ci se rend à Saint Nazaire accompagné du médecin. Il ordonne de faire garder par des soldats, armes à la main, tous les bordels de la ville, d'organiser des patrouilles de soldats en armes dans les rues dites « chaudes », afin d'interdire aux soldats fraîchement débarqués de sombrer dans la « débauche », sans même en informer le maire de la ville. Dans ces conditions, le taux de maladie chute pour se stabiliser à 11%. Ce fut, paraît-il, la première bataille gagnée par le docteur Young. Mais au vu des statistiques du Loir-et-Cher, il est loin d'avoir gagné cette guerre ! En effet, on retrouve le docteur Young

dans le camp militaire de Blois, qui est un centre de tri pour les soldats qui viennent d'arriver. Certains sont dirigés vers les centres pour achever leur formation avant de partir pour le front. D'autres restent en observation ou dans l'attente d'être réformés. La prostitution suit le mouvement. Young estime à 6, pour autant qu'il soit exact, le nombre de prostituées aux abords du camp. Ce chiffre sera très rapidement dépassé. Il augmentera au fur et à mesure de l'arrivée des contingents de soldats. À l'examen des différents rapports, ceux du préfet, du commissaire de police de la ville et du commissaire spécial, la situation en Loir-et-Cher paraît moins triomphante que celle de St. Nazaire ! Le docteur Young pour tout ce qui concerne le contenu de l'organisation médicale et Raymond Fosdick pour ce qui concerne l'organisation des loisirs des soldats censés les détourner du péché de la chair, vont être les deux personnages importants dans cette lutte contre le mal vénérien (Fig. 3).



Fig. 3 : M. Raymond Fosdick (wikipedia)

La stratégie américaine : la prévention par des activités récréatives

Raymond Fosdick à l'écoute du secrétaire d'État à la Guerre. Il travaille pour le département de la guerre, après avoir été responsable pour la fondation Rockefeller d'un programme d'études pour la prévention des problèmes sociaux liés à la pauvreté urbaine, notamment le développement de l'alcoolisme, des maladies vénériennes, de la criminalité. Il préside la commission rattachée au département de la guerre, chargée d'élaborer et d'impulser la mise en œuvre de programmes récréatifs dans les camps de formation et d'entraînement des soldats sur le sol américain et en France. À ce titre il est nommé conseiller personnel de Pershing. La mise en œuvre de ces programmes sous l'égide de la commission est assurée par les associations qui accompagnent le CEA : l'Y.M.C.A., l'Y.W.C.A., le Conseil du bien-être juif, les Chevaliers de Colomb, le Conseil national catholique de guerre, l'Armée du salut, l'Association des bibliothèques de guerre, le Service communautaire des camps militaires.

L'YMCA joue un rôle central. Cette association est présente dans tous les cantonnements militaires. On retrouve sa trace à Thésée, où une salle qui abrite aujourd'hui une salle de sport est dénommée la salle « Y » pour avoir abrité l'YMCA. La lettre Y est encore visible. Ces programmes incluaient le sport, individuel et collectif. Les initiatives sportives américaines furent nombreuses dans la Vallée du Cher. La démonstration de boxe que réalisa le champion français Georges Carpentier, le 28 avril 1918 à Noyers-sur-Cher reste emblématique. Étaient organisés des spectacles d'art vivant, du cinéma, des chorales et du chant, des bibliothèques, mais aussi des écoles, des conférences et des cours d'éducation sexuelle. L'organisation des permissions et du logement des permissionnaires était aussi de la compétence de ces associations. L'objectif était d'exercer une influence morale sur les soldats mais aussi sur leur environnement, en particulier sur les civils des lieux de cantonnement. La commission espérait construire une alternative aux deux extrêmes, les mœurs laxistes et corrompues qu'elle estimait être l'apanage de la classe ouvrière urbaine et, à l'opposé, les tendances traditionalistes et rigoristes lourdes de certaines catégories sociales américaines, l'espoir étant d'unifier les Américains dont les origines géographiques sont diverses, de bâtir « l'homme nouveau américain » en quelque sorte.

La stratégie française : les œuvres militaires de tolérance

Le 13 mars 1918, le gouvernement et les autorités militaires franchissent un cap dans la lutte contre les maladies vénériennes. Une circulaire confidentielle, émanant du Président du Conseil, ministre de la guerre et adressée aux généraux commandant les régions (zone de l'intérieur) affirme qu'aucun moyen ne sera négligé pour combattre « le danger que fait courir aux armées alliées, ainsi qu'à l'avenir de la race, la multiplication croissante des maladies vénériennes » (8). La circulaire trace deux axes d'intervention : l'institution de maisons de tolérance et la chasse sévère à la prostitution libre. Il est demandé aux généraux des régions de la zone de l'intérieur, de recenser les territoires où existent des cantonnements militaires et leurs effectifs et le nombre de maisons closes déjà existantes sur ces territoires ; de rechercher les locaux libres qui pourraient être utilisés pour ce type de maisons et éventuellement les lieux où des baraquements pourraient être construits à cette fin ; enfin de rechercher les personnes susceptibles de les gérer. Les pouvoirs civils seront chargés des mesures de police. Cette circulaire « confidentielle » en date du 13 mars 1918 qui régit cette situation, est signée par le Général Mordacq, chef du cabinet militaire de Clemenceau.

Les cantonnements de Pruniers et de Salbris, bénéficient d'un traitement spécifique. En effet, le Président du Conseil, ministre de la guerre, par dépêche en date du 8 juillet 1918, fait savoir que : « dans l'intérêt de la discipline et de la santé des troupes qui sont cantonnées à Salbris et à Pruniers, il a décidé d'y provoquer la création de maisons de tolérance spécialement réservées aux militaires » (9). Ce sont les troupes américaines qui sont directement visées ; elles ne peuvent s'opposer à cette décision du gouvernement, mais elles interdiront ces maisons à leurs troupes ! La décision de l'armée américaine soulève incompréhension et crainte. Le sous-préfet mesure la difficulté, voire l'impossibilité, de contraindre les soldats à l'abstinence sexuelle, il imagine les conséquences qui vont en résulter, notamment la prolifération de la prostitution clandestine.

Cette situation durera tout au long du séjour des troupes américaines. Et les soldats américains sont très nombreux durant cette période. Pour la seule ville de Blois qui est un centre de triage du CEA, la moyenne des troupes varie de 3 000 à 10 000 soldats suivant les jours. Dans le camp de Noyers, ce sont plus de 260 000 hommes qui sont passés. En janvier 1919, ils étaient encore 30 000. Dans les bourgs autour de Noyers, ont cantonné 710 officiers et 26 000 hommes. Le frigorifique de Giévrès occupe 12 000 hommes, la base logistique de 20 à 30 000. La construction de la base a été réalisée avec des soldats américains mais aussi 500 ouvriers chinois, des Indo-chinois, des Italiens, des Espagnols... Une telle quantité d'homme est une aubaine pour les affairistes de tous poils, mercantis, débitants de boissons, mais aussi, souteneurs, tenanciers et tenancières de maisons closes.

Parmi les craintes du sous-préfet, il en est une qui interroge : il s'inquiète parce que « ... les 15 000 Américains des 2 camps vont désormais rechercher davantage encore à entretenir des relations avec les jeunes ouvrières nombreuses à Romorantin et qu'il y aura invitation pour celles-ci à abandonner l'atelier afin de ne tirer de ressources que de la prostitution » (10). Quel mépris pour les jeunes ouvrières ! Ce sous-préfet ne voit dans chacune d'elle qu'une prostituée potentielle ! Mais n'est-ce pas un aveu inconscient ? Celui de la faiblesse des salaires dans les entreprises de Romorantin ? Lorsque le préfet est informé de la décision de l'État-Major américain, il sonne l'alarme.

Le préfet du Loir-et-Cher entre « ouvertures françaises » et « consignations américaines »

Le préfet du Loir-et-Cher va se trouver confronté à une situation ubuesque. Les autorités françaises facilitent l'ouverture des maisons closes pour les soldats, les autorités américaines les consentent pour leurs troupes. Le 4 mai 1918, il s'inquiète auprès du ministre de l'Intérieur des « conséquences sur la santé publique de la fermeture, sur décision de Pershing, des maisons de tolérance que l'autorité militaire avait fait ouvrir à Blois » (11). Selon lui, Pershing a été influencé par les Young Men's Christian Association (YMCA). Cette association « est une sorte d'Armée du Salut très riche qui installe dans toutes les garnisons américaines des cercles, cabinets de lecture, cafés où l'alcool est proscrit », écrit-il [...]. La présence massive de soldats a pour conséquence que « la prostitution clandestine a augmenté dans des proportions inquiétantes, non seulement pour la population blésoise, mais surtout pour l'armée américaine, puisque le nombre de maladies vénériennes qui était de 1% alors que les maisons de tolérance étaient ouvertes, est passé à 14% depuis la fermeture ». Les autorités militaires américaines s'émeuvent de l'envolée du nombre de maladies vénériennes, poursuit-il. Elles exigent des mesures efficaces, mises en carte massives et expulsion de la ville des prostituées : « Toutes mesures que je me refuse à prendre parce qu'absolument arbitraires et

de nature à provoquer des scandales dans la population » (12). L'autorité militaire américaine locale, parce qu'elle est aux prises avec la réalité des faits, ou bien parce qu'elle ne souhaite pas les conflits avec la police et le préfet, semble partager son avis, mais, ajoute-t-il, « elle désire que son avis corroboré par le mien, soit transmis par le gouvernement lui même au Généralissime Américain » (13). Il termine son rapport par une belle formule pour demander « que le gouvernement en appelle du Général Pershing mal informé au Général Pershing mieux informé » (14).

Pour le préfet du Loir-et-Cher, la seule solution est la réouverture des maisons publiques. Par contre, il fait procéder à des rafles dans les hôtels mal famés de Blois. Elles se révèlent fructueuses. Le préfet, toujours dans cette note adressée au ministre, laisse entendre, lorsqu'il dit ne pas vouloir prendre « des mesures de nature à provoquer un scandale dans la population » (15) que la lutte contre la prostitution clandestine est un problème social complexe. En effet, en cette période difficile de la guerre pour les populations civiles, la « prostitution clandestine » cache aussi pour nombre de femmes, une prostitution occasionnelle. Car le soldat américain a de l'argent. Sa solde varie de 30 à 105 dollars par mois, selon le grade et le régiment, soit entre 150 et 525 francs de l'époque (1 dollar = 5 fr). Le montant de l'allocation de mobilisé est de 1,50 fr par jour. Dans les usines Normant à Romorantin, une ouvrière gagne entre 3,50 et 4,50 fr par jour, un ouvrier agricole gagne 2,50 fr par jour. Le chômage est élevé. La vie est chère comme le maire l'écrit au préfet : sur le marché de sa ville, à Saint-Aignan, le beurre se vend 5,5 fr le demi-kilo. Plus d'un jour de travail pour un demi-kilo de beurre. Le capitaine Klotz écrit lui aussi que les œufs ont terriblement augmenté : en août 1918, la douzaine se vend 3,80 fr. Une journée de travail pour 12 œufs. Et la misère peut expliquer beaucoup de choses.

Le gouvernement français demande la levée de l'interdit

Le 1er août 1918, le commissaire de police de Blois est débordé. Il confirmera l'impossibilité au regard du droit français de répondre aux exigences américaines : « Il ne peut être question de procéder à des visites domiciliaires dans le but de rechercher si telles ou telles personnes reçoivent chez elles des soldats américains » (16). Ces femmes ne sont soumises à aucun contrôle médical, car elles ne se livrent à aucun racolage ni à la débauche habituelle, et ne sont pas inscrites sur le registre des mœurs : « La plupart, en effet, sont des employées des usines et ateliers de la ville, travaillant régulièrement, et ne demandant pas exclusivement à la prostitution leurs moyens d'existence ». Si on ajoute les autres filles qui accourent des villes voisines autour des camps, qui se renouvellent journellement et qui sont par cela même très difficiles à surveiller et à reconnaître, il est impossible de contrôler la situation (17). Le ministre de l'Intérieur transmettra ce rapport au président du Conseil, ministre de la guerre. Clemenceau chargera le général-chef de la mission française près les armées américaines d'interpeller le haut commandement américain et de lui demander sous certaines conditions de « lever, d'une manière générale l'interdit jeté sur les maisons de prostitution autorisées » (18).

Dans le département, le capitaine Klotz, officier de liaison auprès de la 41e DIUS, s'adresse au général Alexander et informe le préfet de sa démarche le 16 mai. Pour Klotz, les maisons de tolérance ont deux objectifs : l'hygiène de la troupe et aussi la protection des foyers des mobilisés : « Restées seules au foyer, les épouses de mobilisés sont chaque jour l'objet de sollicitations non seulement de la troupe, mais trop souvent des officiers américains », écrit-il. Le général Alexander promet le conseil de guerre et des punitions sévères pour « tout militaire convaincu d'avoir été trop entreprenant » (19). Des scan-

dales éclatent, poursuit le capitaine : à Montrichard « un officier vivant en concubinage avec la femme de X* ..., mobilisé, se brouille avec sa maîtresse, se fait gifler, réplique et est l'objet d'une plainte pour scandale ». D'autres, ivres en général, ont tenté de violer des femmes qui leur résistaient. Il est bien certain que si ces jeunes gens pouvaient satisfaire leurs ardeurs dans des maisons ad hoc, « tous ces scandales seraient évités ». De plus à Saint-Aignan par exemple, des officiers ont fait venir des femmes. À Pontlevoy, à Montrichard, à Selles-sur-Cher, « des femmes ignobles circulent en quête de clientèle et la gendarmerie est presque désarmée » (20). Il s'inquiète de l'impression que cela donne aux Américains, et termine sa lettre sur un post-scriptum surprenant compte tenu du sujet traité : « P.S. Je m'excuse d'ajouter à cette lettre une question d'un tout autre ordre; les prix des œufs ont augmenté formidablement sur les marchés où il est impossible d'obtenir que les prix soient affichés ; je me permets de signaler ce fait à votre attention ; je crois d'ailleurs que les nouvelles restrictions sur la consommation de la viande ne sont pas étrangères à cette hausse qu'il serait peut être dangereux de laisser évoluer » (21).

Ces échanges épistolaires donnent un aperçu de la réalité du climat dans les villes de cantonnement et du rapport des soldats américains aux femmes françaises et révèlent toute la complexité de la vie quotidienne de l'époque.

La position du GQG américain : une fin de non recevoir

Le 22 mai 1918, le général Alexander, commandant la division dépôt du 1er corps d'armée US adresse sa réponse au préfet du Loir-et-Cher, via l'officier de liaison le capitaine Klotz. Sans surprise aucune, elle est une fin de non recevoir, courtoise, diplomatique mais ferme. Le général Alexander répond en substance : je respecte la France, ses lois et usages sociaux, mais ceux de l'Amérique sont très différents et je les applique dans ma Division. Il n'est pas question de déroger aux règles disciplinaires d'ensemble du Corps Expéditionnaire Américain. Je ne reviendrai pas sur la décision de fermeture.



Fig. 4 : Le Général Henri Madocq (1868-1943)
(wikipedia)

Je ne conteste pas aux maires le droit d'autoriser l'ouverture des maisons de tolérance, mais je me réserve le droit de les consigner aux officiers et à la troupe ainsi que tout autre établissement, s'ils représentent une menace pour les hommes de ce commandement. Je demande aux Commandants de districts d'agir de même : « Cette ligne de conduite durera aussi longtemps que je ne serai pas moi-même avisé des mesures prises pour l'ensemble de l'American Expeditionary Force (A.E.F) » (22) (Fig. 4).

Le 7 août 1918, le Général Pershing renforce les règlements pour lutter contre « un grand danger d'infection vénérienne » qui « menace à la fois les populations civiles et l'armée ». Ses ordres sont consignés dans le *Bulletin* n°54. Se référant aux Ordres Généraux n° 6, 34 et 77 de 1917, il ordonne aux officiers l'application stricte des règlements et l'information

de la troupe : « Passer outre serait pour eux une sérieuse preuve d'incapacité ». Après avoir dénoncé l'inefficacité des méthodes d'inspection, le général déclare que « la source principale des maladies vénériennes se trouve dans les maisons de tolérance régulières et sous contrôle » ; que « la pratique des rapports sexuels illicites conduit inévitablement à l'infection » ; que « l'ivresse précède et conduit aux risques de ces maladies » et que « l'efficacité du traitement dépend de la promptitude avec laquelle on l'emploie » après l'acte sexuel, et affirme : « Contracter une maladie vénérienne, c'est pour un homme être incapable de rendre service, et c'est pour lui souvent un affaiblissement de sa santé. Soldat, c'est un attentat contre votre devoir envers le pays » (23). Il conclut en édictant les prescriptions suivantes :

-« s'abstenir de tout rapport sexuel est le devoir naturel des membres de l'A.E.F., tant pour la conduite vigoureuse de la guerre que pour la bonne santé du peuple Américain après la guerre » ;

-éviter les permissions de nuit et de 24 heures. Elles « sont une source fertile d'infection » ;

-maintenir et renforcer l'interdiction de la vente de l'alcool aux soldats ;

-répandre partout un traitement immédiat ;

-renforcer la sévérité des conseils de guerre pour les cas d'infection vénérienne, pour décourager les hommes qui s'y exposeraient volontairement ;

-consigner les maisons de tolérance pour tous les membres de l'A.E.F, ainsi que les salons poussant à la vente de l'alcool.

Enfin, en coopération avec la police française, les autorités civiles et militaires, tous les efforts seront faits pour réprimer la prostitution clandestine et les promeneuses de rues : « Tous les moyens possibles, conformes à la loi française, seront employés pour faire partir ces femmes » (24). Le Général Pershing ne pouvait être plus clair. Il n'a aucune confiance dans le dispositif français de lutte contre les maladies vénériennes. Il confirme la nécessité d'un prompt traitement dans une période n'excédant pas les trois heures qui suivent le rapport sexuel « illicite ». Aux contrôles médicaux des maisons de tolérance, il préfère la prophylaxie individuelle. Son non respect sera sévèrement réprimé par le conseil de guerre : la solde sera suspendue pour 3 mois (Fig. 5).



Fig. 5 : Le Général Alexander
(wikipedia)

Une lutte désordonnée contre la prostitution

À la suite de la décision américaine, le préfet, qui constate la dégradation de la situation morale dans son département, est amer. Railleur, il écrira à son ministre de tutelle, à propos de l'abstinence sexuelle ordonnée par le général américain : « Je puis vous affirmer, que jusqu'ici l'Armée Américaine ne me paraît nullement disposée à s'abstenir et cherche abondamment dans la population civile ce genre de plaisir que la circulaire du 7 août lui recommande de s'interdire ». Le préfet tient les Américains pour responsables « de la débauche qui en résulte et qui s'étend jusque dans les plus petits villages de mon département ». Il attire aussi l'attention du gouvernement sur les dangers d'espionnage

que représente le « pullulement de la prostitution libre autour de tous les cantonnements américains » (25). Ce jugement est partagé par les sous-préfets de Vendôme et de Romorantin, les élus, ainsi que par les autorités militaires françaises. La lutte contre la prostitution et la contamination se poursuit malgré tout, et va prendre une tournure brouillonne.

Les autorités américaines agissent de leur côté ...

De leur côté, les Américains poursuivent leurs actions d'activités récréatives, d'un traitement rapide prophylactique et de chasse aux prostituées. L'urologue de la DIUS saisit la police française de listes dressées par la 218^e Compagnie (Police Militaire 1^{ère} Division de Dépôt, CEA) de femmes contaminées, dénoncées par les soldats, habitant Montrichard, Angé, Saint-Georges, Pontlevoy, Pouillé, Faverolles. Cette énumération révèle l'ampleur et la complexité du problème, car il est clairement établi sur cette liste que toutes les femmes concernées ne se prostituent pas mais déclarent vivre maritalement avec des soldats ! À Pontlevoy, il se plaint de l'inaction de la mairie tandis que le médecin français de la 5^e Région militaire, lui, réclame l'ouverture d'une maison de tolérance à Pontlevoy.

À titre d'exemple, le commandant américain du camp de Marchenoir, dans le nord du département, demande au commissaire de police de Vendôme de surveiller tout soldat qui se rend à Vendôme. S'il cause des scandales, ou s'il est en état d'ivresse, il faudra le déposer au « violon » dans l'attente du sous-officier de service venu pour le chercher et « le samedi et le dimanche, une ambulance se tiendra à proximité des maisons de tolérance de façon que chaque homme puisse après tout contact avec une femme procéder aux mesures prophylactiques nécessitées par les circonstances » (26). Dans d'autres circonstances, les Américains vont exiger la présence de médecins américains lors des visites médicales des prostituées ; un seul acceptera. Ils n'hésiteront pas à se rendre à l'improviste dans les maisons de tolérance pour exercer des visites médicales. Ils seront évidemment éconduits ! À Blois, Montrichard, Selles-sur-Cher, quelques établissements, hôtels et cafés, seront consignés par les autorités américaines, qui posteront même un soldat de faction devant la porte.

... et les élus désemparés font tout ce qu'ils peuvent !

Pouvoirs publics et élus mettent en œuvre la politique définie par le président du Conseil. Le préfet doit rappeler aux élus les règles de droit édictées par la loi du 5 avril 1884, qui organise la compétence des élus, la mise en carte et les contrôles sanitaires des femmes qui se livrent à la prostitution. Il insiste auprès des élus, d'autant que les autorités sanitaires américaines ne manquent pas une occasion de lui rappeler que la contamination se développe. C'est le cas à Saint-Aignan, à Montrichard. Nombre de maires de la Vallée du Cher ne sont pas préparés à une situation d'une telle ampleur ; ils demandent au préfet des cartes pour l'enregistrement des prostituées, des modèles pour des projets d'arrêtés afin de réglementer la prostitution sur le territoire communal. La quasi totalité des communes de la Vallée du Cher sont concernées par l'existence sur leur territoire d'une maison close ou de prostituées « clandestines ». Le maire de Contres réclame 12 cartes et il organise les visites médicales chez un médecin de la ville ; le maire de Noyers, le 29 juillet 1918, autorise l'ouverture d'une maison de tolérance ; le maire de Saint-Aignan, quant à lui, dans une lettre manuscrite adressée au préfet, déplore la décision américaine, « c'est par trop puritain au préjudice de la moralité de notre région » (27). Les maisons de Noyers étaient sur le point d'être ouvertes, « elles vont rester closes, les moyens de prospérité n'existant plus ». « Pour celle de Saint-Aignan, des sommes impor-

tantes allaient être engagées » : « Les pauvres de Saint-Aignan vont y perdre 1000 francs par mois » (28). Peut être fait-il allusion aux contributions financières que les tenanciers et tenancières de ces maisons s'engageaient à verser aux bonnes œuvres communales ; cela nous permet de mesurer les gains attendus dans ces maisons puisque le tarif d'une prostituée était de 5 franc la passe.



Fig. 6 : Le Général Pershing
(wikipedia)

On peut imaginer aussi dans quel état moral et physique se trouvaient ces femmes. Ainsi, le juge de paix de Montrichard saisit le procureur de la République du tribunal d'instance de Blois, qui saisit, à son tour, le préfet, sur le fait qu'un grand nombre de contraventions sont dressées par la gendarmerie établie à la prévôté près l'armée américaine contre des filles soumises pour absence à la visite sanitaire. Le maire de Montrichard, comme beaucoup d'autres, prend un arrêté municipal réglementant la prostitution et interroge les services préfectoraux pour savoir qui paiera les visites des femmes « encartées ». Les femmes « encartées » elles-mêmes, lui répond le préfet ! Son arrêté municipal donne une définition de la prostitution qui ratisse large. En effet, seront considérées comme prostituées et inscrites sur le registre tenu à la mairie des femmes et des filles désignées comme telles par la gendarmerie ou suite à des plaintes déposées par les habitants du quartier, après vérification. Ces femmes seront soumises aux obliga-

tions sanitaires et « encartées ». L'article 8 de l'arrêté municipal précise que : « Sera considérée comme femme publique, toute femme ou fille même dans ses meubles, habitant seule dans la demeure de laquelle il y aura des réunions habituelles d'hommes ou de femmes qui occasionnent du tapage, du scandale par une conduite déréglée ou par des scènes de débauches qui seraient de nature à troubler ouvertement et fréquemment le repos des voisins. Sera également considérée comme femme publique toute femme ou fille (fût-elle mariée) qui sera convaincue d'avoir été rencontrée le soir parcourant les rues et promenades et d'y avoir provoquer (sic) le passant à la débauche » (29). Cet arrêté instaure le quasi-couvre feu pour les femmes et ouvre la porte à la délation.

Les dénonciations et plaintes se multiplient devant l'expansion de la prostitution

Les brigades de gendarmerie conduisent les enquêtes à la suite des dénonciations. Elles sont nombreuses. À Marchenoir, par exemple, une lettre anonyme accuse des sœurs, coquettes, de se livrer à la prostitution dans la forêt, avec des soldats américains. La gendarmerie conduit son enquête, interroge le maire, des habitants du village. Les faits ne sont pas confirmés, mais la réputation de la famille est atteinte. Un cas similaire est relevé à Pontlevoy : la personne dénoncée est innocente. Dans la commune de Mur de Sologne, la tante et la nièce, âgées respectivement de 19 et 16 ans, sont accusées de prostitution avec des soldats américains par un certain B*... ; la gendarmerie interroge une dizaine de personnes. Toutes affirment que ces filles passent pour être libertines et se livrer à la prostitution, mais toutes disent aussi qu'elles n'ont rien vu ! Le dossier est transmis au tribunal. À Blois, à la Patte d'Oie, trois sœurs sont l'objet d'accusations identiques. La liste de ce type de plaintes est très longue, et dans les dénonciations, le vrai et

le faux se mêlent, la calomnie et la vérité se confondent. Mais toutes ces enquêtes conduites dans des villages où tout le monde se connaît, ont créé un climat détestable.

Le contenu du rapport adressé le 25 août 1918 au capitaine Klotz par le chef de brigade, commandant la prévôté de Noyers attachée à la Mission, est sans appel : c'est un « constat quotidien à l'occasion des rondes de nuit effectuées à Saint-Aignan [...] où des femmes et de toutes jeunes filles sont surprises en des endroits retirés, discrets, avec des militaires américains, dans des poses qui ne laissent aucun doute sur l'emploi de leur temps ; ce sont des parents qui attirent des militaires chez eux ; ce sont des boutiques ou des maisons qui [...]reçoivent] très tardivement des militaires. Tous ces faits ne pouvant que laisser fausses et mauvaises impressions à nos alliés ».

Les pouvoirs publics sont très soucieux de l'image morale que donne la population aux troupes alliées. Plusieurs plaintes ont en effet été déposées par les passants et habitants de Blois. Ils se plaignent des spectacles immoraux auxquels ils assistent. Plusieurs femmes ont été surprises dans des attitudes obscènes avec des soldats américains sur les berges de la Loire. Elles ont été condamnées à 8 jours de prison. Deux autres femmes ont été surprises derrière les abattoirs. La prostitution a envahi la rue. Selon le commissaire, une prostituée gagne au minimum 37 francs par jour, soit le salaire de 10 jours de travail de notre rattacheuse de chez Normant. Le tarif, c'est au minimum 5 francs pour faire « zig-zig » comme le proposent les soldats !

Quelquefois la prostitution est une affaire de famille. On a l'exemple de cinq sœurs conduites à l'hôtel-Dieu à Blois pour une visite de contrôle : trois sont malades et sont hospitalisées. Des entremetteuses entretiennent de véritables réseaux, composés de trois à une douzaine de femmes qui logent dans des domiciles différents. Quelquefois ce sont deux amies qui cohabitent. Elles se prostituent à leur domicile en ville ou dans le village. La prostitution s'installe chez les particuliers. Toutes les prostituées ne sont pas des « professionnelles : les difficultés de la vie, le chômage favorisent « l'occasionnelle ». Toutes ne sont pas du département : certaines viennent de Paris, d'autres changent de ville assez souvent au gré des tracasseries policières, d'autres sont des « comtesses », anciennes « cocottes de luxe », qui s'installent dans les hôtels. Dans les débits de boissons qui s'ouvrent près des camps, les serveuses ne font pas que servir les boissons ou les repas.

Dans certains hôtels pour officiers, comme l'Hermitage à Romorantin, la bonne « monte » avec l'officier. Et cet hôtel est aussi fréquenté par les officiers de liaison français. Quelquefois, ces officiers ont aidé à l'ouverture de ces maisons. Le chef de la Military Police de Montrichard monnaye l'accès à la maison close consignée. Aux côtés d'une prostitution dite clandestine, les demandes d'ouverture de maisons de tolérance explosent.

Explosion des demandes d'autorisation d'ouverture de maisons de tolérance

Quatorze dossiers au moins seront déposés pour la Vallée du Cher. Gièvres, Romorantin, Pruniers, Selles-sur-Cher sont des lieux très convoités, mais les bourgs ont aussi leur maison close : Thésée par exemple. Les demandes émanent d'hommes et de femmes déjà dans le milieu de la prostitution, à Paris ou à l'étranger (Il y en aura même une émanant de la responsable d'une entreprise industrielle). Elles sont adressées au maire, car c'est lui qui décide d'autoriser ou pas l'ouverture de la maison. Mais sa décision est subordonnée à une enquête diligentée par la Sûreté Nationale, à la demande du préfet. Bauer, le commissaire spécial, est chargé de mener les enquêtes individuelles sur les demandeurs. Cette enquête porte moins sur leur moralité, et pour cause, que sur leurs

qualités « d'un point de vue national », car il faut éviter l'espionnage. Sur la centaine de dossiers individuels de Bauer, une majorité concerne la prostitution. La lettre d'une Madame Blin est significative de la conception de la prostitution qui prédomine à cette époque. Elle s'adresse au maire de Gièvres pour lui demander l'autorisation d'ouvrir une maison de tolérance, avenue de la Gare. Sa demande est fondée sur « la grande quantité de soldats américains et la préservation de la santé publique ». Elle garantit de bonnes conditions de propreté, d'hygiène et de santé. Les visites médicales seront organisées plusieurs fois par semaine et « les pensionnaires ne sortent jamais de la maison ». Une telle maison évitera la prolifération de « certaines femmes de mauvaises vie qui font le parcours entre Vierzon et Selles-sur-Cher » ; elles « font des stages à Gièvres, Salbris, Selles-sur-Cher et ne passent aucune visite médicale », et de plus, « étant en pleine liberté dans les pays où elles séjournent, elles sont un scandale aux yeux des jeunes filles de vos administrés », écrit-elle. Mme Blin qui affirme offrir toutes les garanties exigées par la loi, espère une réponse favorable et ajoute : « Certains dons seront faits pour les pauvres et les indigents de votre commune » (31).

Un certain *Coco Lacet* dépose une demande d'autorisation pour deux maisons de tolérance. Il entend en réserver une aux « Nègres ». Le commissaire spécial Bauer en octobre 1918 révélera au commandant de la brigade de gendarmerie, deux faits jusque là inconnus : à Gièvres, « une fille J*... [...] utilise une voiture ambulance organisée pour les rendez-vous avec les soldats du camp » (32). La prostitution en camping-car n'est donc pas une nouveauté ! À Saugirard, une petite maison isolée, à 800 mètres de la route est « le rendez-vous des nègres après 6 heures du soir. Une seule femme de 40 ans assure les rendez-vous ». Des visites d'hôtels, dits « mal famés », sont conduites conjointement par la police française et la police militaire américaine.

Quel bilan de cette coopération franco-américaine ? Une évaluation complexe

Il est très difficile d'avoir une appréciation précise, voire de dresser un bilan, de la coopération franco-américaine dans le département du Loir-et-Cher sur ce dossier. En effet, nous ne disposons pas, à ce jour, dans le département, de statistiques fiables. Celles des hôpitaux de Blois, Vendôme, Romorantin sur le traitement de la syphilis sont incomplètes et ne portent que sur le premier et quatrième trimestres de 1918. Quant aux statistiques américaines, elles ne traduisent pas la réalité. La crainte des sanctions conduisait les soldats à cacher leur contamination et à se faire soigner dans les dispensaires français. Le système américain du cabinet prophylactique finira par s'imposer au niveau national français et fera l'objet d'une décision d'application généralisée dans les régions militaires par le gouvernement. Mais ce fut un échec.

En 1927, le médecin, correspondant de l'Office national de l'hygiène, écrit au ministre de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales, au sujet des résultats d'une enquête prescrite par le ministère sur le traitement de la syphilis : « Personnellement, sans pouvoir fournir de statistiques, je puis affirmer que durant la guerre, la syphilis a fait des ravages dans le Loir-et-Cher, surtout dans les parties du département où se retrouvaient campées les forces américaines » (32).

Il faudra d'autres études fondées sur d'autres sources d'archives, pour se former une idée précise de la situation. Néanmoins, il apparaît avec clarté que, confrontés à la complexité du problème et à son ampleur, les pouvoirs publics français et les autorités militaires américaines ont finalement considéré la prostitution comme un mal inévitable. Ils tenteront d'en limiter et d'en gérer les conséquences en faisant cohabiter deux

systèmes, celui des Américains, celui des Français. Entre fatalisme et exaspération, ces deux systèmes coopéreront tant bien que mal. À ce défaut d'éléments chiffrés, il faut ajouter d'autres considérations liées au climat social de l'époque. La guerre génère un climat favorable à la perception amplifiée des conséquences des questions nouvelles qui surgissent sur le devant de la scène. Les maladies vénériennes jusqu'alors considérées comme des maladies honteuses, spéciales, restaient cachées. La lutte contre « ce péril national » évoqué par le préfet les sort de l'ombre mais en les sur-dimensionnant.

De plus, la population du Loir-et-Cher, s'est trouvée confrontée à une situation inédite. Des milliers de soldats, venus de loin, porteurs d'une culture, de mœurs, de représentations sociales différentes, s'installent à grand renfort de technologies au milieu d'une population très majoritairement rurale. Ils bouleversent tous les schémas d'une vie rendue plus difficile encore par les restrictions imposées par et pour la guerre. Il est toutefois peu crédible de penser que la population dans son ensemble participa à la débauche généralisée que décrivent les autorités civiles et militaires françaises et américaines, même si se sont manifestés des comportements inhérents aux périodes troublées. Il reste que les pouvoirs publics français ont initié, dans le domaine des maladies sexuellement transmissibles, une politique d'hygiène publique qui sera développée par la suite, élargissant ainsi comme dans d'autres domaines en période de guerre, la responsabilité de l'État au regard d'une compétence devenue nationale et permanente.

ANNEXES

YMCA (Young Men's Christian Association) ou UCJG (Union chrétienne de jeunes gens) est une association et une ONG chrétienne protestante interconfessionnelle. Elle regroupe plus de 15 000 associations locales de jeunes, présentes dans 119 pays, représentant 58 millions de membres qui œuvrent dans de nombreux domaines. La première YMCA a été fondée à Londres en 1844 par George Williams (1821-1905). Le siège est à Genève, en Suisse. (Source : Wikipédia)

YWCA, Young Women's Christian Association, fondée en 1855 à Londres, est aujourd'hui un mouvement qui travaille pour l'autonomisation, le leadership et les droits des femmes, des jeunes femmes et des filles dans plus de 120 pays. (Source : Wikipédia)

Les Chevaliers de Colomb sont une organisation catholique fondée en 1881 par un petit groupe issu de l'Église de Marie dans le New Haven (Connecticut) pour défendre leur pays, leur famille, leur foi, en référence à Christophe Colomb qui avait apporté la religion catholique en Amérique.

Le Conseil national catholique de guerre est un organisme philanthropique.

BIBLIOGRAPHIE ET NOTES

Généralités :

FERRANDIS J.-J., LARCAN A. - *Les Services de Santé aux Armées pendant la Première Guerre Mondiale*, Éd. LBM, Paris, 2008.

Notes :

(1) LE NAOUR J.-Y. - « Sur le front intérieur du péril vénérien (1914-1918) », *Annales de démographie historique*, 1/2002 (n° 103), p. 107-120.

URL : <https://www.cairn.info/revue-annales-de-demographie-historique-2002-1-page-107>.

(2) Id.

(6) STALLING L. - *Les Sammies, histoire du corps expéditionnaire américain en France pendant la première guerre mondiale (1917-1918)*, Stock, Paris, 1964, p. 154.

(7) PERSHING J. -J. - *Mes souvenirs de la guerre*, t. 1, Plon, E.S.I, Paris, 1931, p. 239.

Les citations numérotées 3, 4, 5 et de 8 à 33 dans le texte, sont tirées des séries suivantes conservées aux archives départementales du Loir-et-Cher :

Série R : affaires militaires, notamment la série :

8RV3 : guerre de 14-18, dossier « Américains »

Série M : notamment les sous-séries :

4 M 16 : rapport des commissaires de police de Blois,

4 M 20/21 : commissaires spéciaux,

1 M 83/84 : rapports de police

4 M 80 : rapports de police et de gendarmerie,

4 M 113/114 : rapports de police et gendarmerie,

5 M 118 : tuberculose,

5 M 131 : maladies vénériennes, circulaires enquêtes,

Série Z : sous-préfectures :

1 Z 59 : sous-préfecture de Romorantin, « Prostitution et maisons closes 1916-1923 »,

2 Z XXI 69 : sous-préfecture de Vendôme, « les Américains »,

Séries PER : numéros de la presse départementale et locale

104 *L'Écho de la Sologne*,

108 *L'Écho du Centre*,

126 *L'Indépendant de Loir-et-Cher*,

190 *Le Progrès de Loir et Cher*,

207 *La République du centre*.

Les archives des collectivités territoriales concernées par le cantonnement des troupes américaines sont soit muettes sur le sujet, soit inexistantes.

RÉSUMÉ

Le 6 avril 1917, les États-Unis entrent dans la guerre de 14-18. De janvier à novembre 1918, environ 500 000 « Sammies » cantonnent et se forment dans la Vallée du Cher, avant d'être achevés sur la ligne de front. Les populations et les territoires concernés vont être confrontés aux comportements inhérents à ces situations de guerre : flambée des prix, spéculation, prostitution, alcoolisme, trafics en tous genres.

La lutte contre la propagation des maladies vénériennes est une question majeure durant toute cette période de la présence américaine. En effet, deux conceptions vont s'opposer : celle des autorités civiles et militaires françaises adeptes du BMC (Bordel Militaire Contrôlé) ; celle de l'armée américaine et du général Pershing attachés au principe de l'abstinence. Ces différences de conceptions donnent lieu à une coopération très conflictuelle en la matière entre les deux parties. En utilisant ses travaux antérieurs et en cours sur la présence américaine dans la Vallée du Cher, l'auteur se propose de mettre en perspective cette thématique des maladies vénériennes et de la prostitution dans les relations entre les responsables français et américains (réglementations, mesures prophylactiques, répression, etc.) et dans les conséquences au quotidien sur les populations et la vie des communes.

SUMMARY

On 6 April 1917, the United States joined the 14-18 World War. From January to November 1918, 500 000 « Sammies » were stationed and regrouped in the Cher Valley, before heading to the front line. The local population in the areas involved had to put up with the behaviour associated with war time : exorbitant prices, speculation, prostitution, alcoholism and black-marketeering.

The fight against the spread of venereal diseases was a major issue during this period of American involvement. In fact, two different ways of dealing with the problem came in conflict : civil and military French authorities favoured BMC (Controlled Military Brothels) while the American army and General Pershing clung to the principle of abstinence. These two different approaches made cooperation between the two sides very difficult.

ARMAND VILLA

By using previous and recent research on the American presence in the Cher Valley, the author has aimed to put into perspective the themes of venereal diseases and prostitution as dealt with by the authorities in charge (régulations, prophylactic measures, repressive mesures,...) and their impact on the daily life of the local communities.